



## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

### Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse

**Le Président,**

**Alger le 11 juin 2007**

**Monsieur le chef du Gouvernement,**

*J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel 2006 de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi 03-04 du 17 février 2003, modifiant et complétant le décret législatif n° 93- 10 du 23 mai 1993, relatif à la bourse des valeurs mobilières.*

*Ce rapport traite de l'activité du marché des valeurs mobilières dans ses deux compartiments : le compartiment actions et le compartiment obligations, durant l'année 2006.*

*D'abord le marché obligataire. Malgré une légère baisse des montants levés sur le marché en 2006 par rapport à 2005, les émissions obligataires se sont maintenues à un niveau relativement élevé soit 44,89 milliards de dinars. Dans ce cadre, il y a lieu de signaler le recours à ce marché, pour la première fois, d'un établissement financier, en l'occurrence Arab Leasing Corporation (ALC).*

*Au niveau du marché secondaire, le fait nouveau réside dans la reprise de la cotation des obligations à la bourse d'Alger. C'est ainsi que les obligations émises par SONELGAZ et ALGERIE TELECOM ont été introduites en bourse durant l'année 2006.*

*Il s'agit de deux emprunts obligataires placés dans le public. La cotation de ces emprunts obligataires s'est effectuée suite aux recommandations de la COSOB. En effet, se fondant sur sa mission de protection de l'épargne qui lui a été dévolue par la loi, la Commission considère que tout titre diffusé dans le public doit être coté en bourse, seul marché fonctionnant dans une totale transparence et assurant l'égalité de traitement des investisseurs.*

*Ainsi, le recours au marché obligataire comme source de financement des entreprises commence à s'ancrer progressivement dans les décisions de financement des investissements des managers publics et privés.*

*Par ailleurs, les acteurs du marché s'impliquent de manière plus active sur ce segment du marché financier grâce à une maîtrise croissante de ses ressorts donnant ainsi une impulsion sans précédent à l'activité du marché des obligations cotées en bourse. Cette animation de marché est très importante car elle conditionne le développement du marché primaire induisant ainsi de nouvelles opportunités de levée de fonds.*

*La cotation en bourse des emprunts obligataires placés dans le public vient ainsi mettre fin à la situation de cloisonnement entre le marché obligataire et le marché boursier.*

*En plus d'introduire une diversification de l'offre des titres à la bourse d'Alger, la cotation d'obligations confère d'emblée une profondeur au marché boursier grâce à l'importance des montants concernés.*

*Ce succès relatif du marché obligataire ne doit cependant pas nous faire oublier l'autre compartiment du marché boursier, à savoir le compartiment actions, qui se trouve dans une situation critique.*

*En effet, non seulement ce dernier n'a enregistré aucune nouvelle introduction de titres depuis l'année 2000 mais en plus il a subi en 2006 le retrait de l'action ERIAD-SETIF réduisant ainsi à deux le nombre d'entreprises cotées en bourse et, par là même, la capitalisation boursière de 10,6 Mds DA fin 2005 à 6,74Mds DA fin 2006.*

*Cette situation critique appelle une intervention des autorités publiques pour contribuer à sortir la bourse d'Alger de l'état de léthargie dans lequel elle se trouve depuis plusieurs années en assurant son alimentation en titres nouveaux par l'ouverture du capital de grandes entreprises publiques par recours aux mécanismes du marché financier dans le cadre de la privatisation partielle de ces dernières. La bourse ne peut être pourvue uniquement en obligations.*

*Le développement du compartiment obligataire de la bourse n'est conçu que comme stratégie de relance du marché boursier et ne peut se substituer au compartiment actions. En effet, la bourse est avant tout et essentiellement un marché d'actions.*

*Le redressement des cours constatés en 2005 s'est maintenu voire consolidé en 2006, surtout pour le titre El Aurassi. Cependant l'action SAÏDAL n'a pas coté depuis le 18/10/ 2006.*

*Le nombre de sociétés actuellement cotées à la bourse d'Alger (02) conjugué à la faiblesse du flottant engendre un marché très étroit, relativement illiquide qui provoque sa désaffection par les investisseurs.*

*Avec seulement deux actions cotées, la bourse d'Alger ne peut être crédible auprès aussi bien des investisseurs que des émetteurs.*

*En effet, une masse critique de titres cotés est requise pour enclencher une véritable dynamique du marché boursier.*

*Dans ce cadre, un plan de modernisation et de développement de la bourse d'Alger a été mis au point début 2006. Ce plan a été approuvé par les autorités du secteur financier (le Ministre des Finances et le Ministre Délégué à la Réforme Financière) comme cela a été signalé dans le « rapport annuel COSOB 2005 » mais sa mise en œuvre tarde à voir le jour.*

*Les autorités publiques, l'autorité de marché ainsi que tous les intervenants sur le marché financier doivent, chacun en ce qui le concerne, tout mettre en œuvre pour la concrétisation de cet ambitieux plan visant la modernisation du fonctionnement de la bourse, la professionnalisation des acteurs ainsi que l'approvisionnement du marché en titres nouveaux d'entreprises de premier rang.*

*Seul un plan global de cette envergure est de nature à contribuer efficacement à une sortie de crise de la bourse d'Alger.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef du Gouvernement, l'expression de ma haute considération.*



*Ali Sadmi*